



rétractation contrat

Par **Zali**, le **16/09/2024** à **09:57**

Bonjour, j'ai signé il y a 4 jours un contrat de location pour une photocopieuse. Le commercial est venu chez moi, après avoir pris rendez-vous au téléphone. Ce n'était pas un démarchage téléphonique, j'étais déjà en contact avec la société. Je voudrais me rétracter, en ai-je le droit ? Je n'ai vu dans le contrat de droit de rétractation. Merci de m'éclairer !

Par **miyako**, le **16/09/2024** à **11:45**

Bonjour,

[quote]

j'ai signé il y a 4 jours un contrat de location pour une photocopieuse

[/quote]

Il ne s'agit pas d'une vente mais d'un contrat de location .Il n'y a pas de droit de rétractation sur ce genre de contrat

Cordialement

Par **JL58**, le **29/09/2024** à **15:37**

Bonjour Zali

Avez-vous pris connaissance des conditions de location auprès de la société dont dépend le commercial? Un chapitre peut être consacré à la rétractation. Cette dernière doit être possible sauf si: voir L221-28 du code de la consommation

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044563170

Au hasard, un lien concernant une société de location chez qui le droit de rétractation peut être exercé:

<https://www.localibr.fr/conditions-generales-de-location-de-materiel>